

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de Vente et d'Utilisation (les « **CGVU** ») sont éditées par la société RACING CLUB ECURIE CŒUR DE GALOP, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 5781 Route du bois d'Auch à ORDAN-LARROQUE (32350), immatriculée au R.C.S d'Auch sous le numéro 944 882 398 ayant pour objet d'animer un racing club autour de certains chevaux de courses dont l'Ecurie Cœur de Galop est propriétaire (le « **Racing Club** ») en proposant à ses membres (les « **Utilisateurs** ») des abonnements comprenant l'accès à une plateforme (la « **Plateforme** ») via le site internet www.coeur-de-galop.com.

Les CGVU ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'utilisation de la Plateforme et l'adhésion au Racing Club via la souscription d'un ou plusieurs abonnements.

Les CGVU sont portées à la connaissance de l'Utilisateur lors de leur inscription au Racing Club, et sont disponibles sur son site internet. L'inscription est conditionnée à l'acceptation préalable par l'Utilisateur des CGVU. Les CGVU constituent un accord juridiquement contraignant conclu entre l'Utilisateur et le Racing Club. En cas de refus d'acceptation des CGVU, l'Utilisateur ne pourra pas utiliser la Plateforme. En cas de désaccord avec les CGVU, l'Utilisateur doit immédiatement cesser d'utiliser la Plateforme.

Les CGVU prévalent sur toutes autres conditions générales et/ou tout autre document émanant de l'Utilisateur, sauf accord contraire du Racing Club.

Les CGVU applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription de l'Utilisateur.

En cas de modification des CGVU, une notification en informera l'Utilisateur qu'une nouvelle version est disponible en ligne.

2. Objet et description des Abonnements

L'Abonnement permettent aux Utilisateurs de bénéficier d'opérations de divertissement liés aux chevaux de course référencés sur la Plateforme.

Chaque Abonnement comprend l'accès à la Plateforme, permettant notamment de (i) accéder à une diffusion de contenus sur les performances des chevaux concernés, vidéos et actualités, (ii) participer à des tirages au sort visant à remporter des places pour assister à certaines courses, (iii) bénéficier d'invitations à des événements exclusifs liés aux courses hippiques, (iv) générer des gains virtuels sous forme de crédits utilisables exclusivement sur la Plateforme, dans l'objectif de créer une dynamique autour des chevaux suivi par les Abonnés (les « **Avantages** »).

Chaque Abonnement est proposé à des fins de **divertissement uniquement** et ne correspondent en aucun cas à une opportunité d'investissement.

L'Utilisateur est informé et reconnaît que l'Abonnement ne lui attribue aucun droit de propriété sur le cheval, que ce soit en pleine propriété ou indivision, ni la qualité d'associé au sens de l'article 12 du Code des courses au Galop.

Chaque Utilisateur peut souscrire via la Plateforme un ou plusieurs Abonnements pour un ou plusieurs chevaux, dans la limite de dix (10) Abonnements par Utilisateur et par cheval, en contrepartie du paiement du prix correspondant à l'Abonnement. Les Abonnements sont disponibles à l'achat pendant une durée fixe d'un an à compter de la date de mise en ligne du cheval. A la fin de cette période, les Abonnements prendront fin, sauf à être renouvelés, et ce peu important la date de souscription par l'Utilisateur. La durée de l'Abonnement est déterminée et ne pourra dépasser un (1) an.

Pour pouvoir s'abonner, l'Utilisateur doit être majeur au moment de l'Abonnement et ne pas faire l'objet d'une sanction France Galop.

Les Abonnements sont personnels et non transférables.

Les Abonnements doivent être renouvelé manuellement chaque année par l'Utilisateur et ne sont pas tacitement reconduits.

3. Conditions spécifiques aux tirages au sort

Les Avantages comprennent ponctuellement des tirages au sort permettant aux Utilisateurs titulaires d'Abonnement(s) en cours de remporter des lots variés tels que des événements VIP, goodies, bons de paris, etc. La participation à ces tirages au sort est incluse dans le prix de l'Abonnement.

Les modalités précises de chaque tirage (date, conditions d'éligibilité, nombre de gagnants, description des dotations, etc.) sont communiquées via la Plateforme. Le tirage au sort est effectué de manière aléatoire, sous la responsabilité exclusive du Racing Club, et ses résultats sont définitifs. Les chances de succès sont fonction du nombre d'Abonnements souscrits (un Abonnement = une chance d'être tiré au sort).

Chaque Utilisateur gagnant sera informé personnellement par email et via l'espace Utilisateur et une publication sur la Plateforme (mention des initiales uniquement). Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles. En cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil ou si les circonstances l'exigent, le Racing Club se réserve le droit de remplacer la dotation par une autre de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Toute tentative de fraude ou de participation non conforme entraînera l'exclusion automatique de l'Utilisateur concerné.

4. Conditions spécifiques aux événements

En cas de participation à un événement hippique via le Racing Club, qu'il s'agisse de manifestations hippiques, de visites d'écuries ou de rencontres avec des

professionnels du secteur, l'Utilisateur s'engage à adopter un comportement conforme aux règles de savoir-vivre, de sécurité et de respect des personnes et des animaux. Le non-respect des dispositions ci-dessous pourra entraîner, à la seule discrétion du Racing Club ou des tiers partenaires concernés, l'exclusion immédiate de l'événement, sans qu'aucun remboursement ni indemnisation ne puisse être exigé.

Lors de la participation à des **courses hippiques** ou à tout événement se tenant sur un hippodrome, une tenue vestimentaire appropriée est requise.

Conformément aux usages du milieu et aux exigences de certains établissements, il pourra être demandé à l'Utilisateur participant(e) de porter (i) une veste et une cravate, (ii) une robe ou une tenue élégante. En cas de non-respect de ces exigences, l'accès à certaines zones, ou à l'événement dans son ensemble, pourra être refusé par l'organisateur sans recours possible.

L'**accès aux écuries** est strictement encadré pour des raisons de sécurité et de respect du bien-être animal. À ce titre, (i) il est formellement interdit de toucher ou de nourrir les chevaux sans autorisation expresse d'un responsable présent sur les lieux, (ii) les zones d'accès restreint doivent être rigoureusement respectées, (iii) l'Utilisateur participant participants s'engage à adopter un comportement respectueux et discret, tant à l'égard du personnel que des animaux, et à se conformer aux consignes données par l'encadrement.

Tout comportement inapproprié ou contraire aux règles énoncées entraînera l'exclusion immédiate de l'Utilisateur.

En dehors des temps d'échanges officiels et encadrés par le Racing Club, l'Utilisateur s'interdit de contacter directement les professionnels du secteur (entraîneurs, jockeys, personnels d'écurie, etc.) rencontrés à l'occasion d'un événement organisé par le Racing Club.

Toute tentative de contact direct, sans autorisation préalable, sera considérée comme une violation des présentes conditions et pourra donner lieu à des mesures d'exclusion ou, le cas échéant, à des poursuites en cas d'abus ou d'atteinte à la réputation des tiers concernés.

5. **Droit à l'image**

Le Racing Club peut être amené à capturer l'image de l'Utilisateur (photographies et/ou vidéos) prise dans le cadre des événements, à des fins de communication, de promotion ou d'information, sur tout support (notamment site internet, réseaux sociaux, documents institutionnels ou promotionnels).

Aucune autorisation d'utilisation de ces images n'est exigée lorsque ces images sont captées dans un lieu public ou lorsque la personne n'est pas isolée et reconnaissable.

6. **Modalités d'attribution, d'utilisation et d'expiration des crédits virtuels**

Chaque fois qu'un cheval pour lequel un Utilisateur a souscrit un ou plusieurs Abonnements remporte des gains de course, l'Utilisateur se voit attribuer des gains virtuels proportionnels à son nombre d'Abonnements, selon les modalités définies par le Racing Club (les « **Crédits Virtuels** »).

Ces Crédits Virtuels sont utilisables exclusivement sur la Plateforme, notamment pour acheter ou reconduire des Abonnements, obtenir des goodies, participer à des événements, etc.

Les Crédits Virtuels ne sont pas convertibles en argent réel. Toutefois, chaque Utilisateur aura la possibilité de convertir une partie de ses Crédits Virtuels, à son initiative, et dans la limite maximale de 500 euros par Utilisateur et par année civile, sous réserve que l'Utilisateur respecte l'ensemble des CGVU. Les modalités de conversion (période, procédure à suivre, justificatifs requis, délai de versement) sont précisées dans l'espace personnel de l'Utilisateur. Pour la conversion, il est précisé que 1 Crédit Virtuel est égal à 1 euro.

Les Crédits Virtuels sont valables pendant une durée indéterminée.

Le Racing Club se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités d'attribution, d'utilisation ou d'expiration des Crédits Virtuels, sous réserve d'en informer les Utilisateurs par tout moyen approprié.

7. **Prix et modalités de paiement, facturation**

Le prix de l'Abonnement est indiqué pour chaque cheval sur la Plateforme (le « **Prix** »).

Le Prix est exprimé en euros, toutes taxes comprises (TTC). Il est payable par l'Utilisateur par carte bancaire. Le Prix est payable en intégralité à la souscription de l'Abonnement, indépendamment de la date de souscription.

L'Utilisateur reçoit un justificatif de paiement par email à la suite de son paiement.

Le Racing Club se réserve le droit de modifier les tarifs des Abonnements à tout moment. Toute modification tarifaire ne s'appliquera toutefois qu'aux renouvellements d'Abonnement postérieurs à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'Utilisateur en sera informé au préalable, dans un délai raisonnable.

Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué en cas de résiliation anticipée par l'Utilisateur.

8. **Résiliation des Abonnements**

Les Abonnements peuvent être résiliés à tout moment par l'Utilisateur sur la Plateforme, de manière irréversible.

Le Racing Club se réserve le droit de résilier tout Abonnement dans le cas où un Utilisateur ne respecterait pas les CGVU.

Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué en cas de résiliation anticipée, à l'initiative de l'Utilisateur ou du Racing Club.

9. Vente, blessure, décès d'un cheval

Dans le cas où un cheval serait déréféréncé de la Plateforme pour cause de vente, blessure ou décès, empêchant l'Utilisateur de suivre sa carrière de courses, l'Utilisateur recevra un dédommagement sous la forme de Crédits Virtuels.

10. Responsabilité du Racing Club et des Utilisateurs

L'utilisation de la Plateforme par les Utilisateurs ne saurait entraîner la responsabilité du Racing Club, sur quelque fondement que ce soit.

La responsabilité du Racing Club ne peut notamment pas être engagée en raison des performances sportives des chevaux référencés sur la Plateforme, qui sont par nature aléatoires.

Le Racing Club n'est pas tenu de vérifier l'exactitude des informations requises lors de la création de compte ou à l'occasion de toute autre démarche effectuée sur la Plateforme. L'Utilisateur est seul responsable en cas d'inexactitude des documents communiqués et/ou d'utilisation frauduleuse de la Plateforme.

Dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme, le Racing Club pourra être amené à communiquer à FRANCE GALOP la liste des Utilisateurs bénéficiant d'Abonnements en cours, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte. Le Racing Club saurait être responsable des conséquences de la communication des identités des Utilisateurs auprès des autorités administratives compétentes.

Il peut arriver que l'accès à la Plateforme soit interrompu dans le cadre d'opérations de maintenance, de mises à niveau matérielle ou logicielle, de réparations d'urgence du site, ou par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Racing Club (comme par exemple, défaillance des liaisons et équipements de télécommunications). Le Racing Club s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables.

Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que le Racing Club n'assume envers eux aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption de la Plateforme ou des Avantages et ne peut être tenue responsable des préjudices directs et indirects de toute nature résultant de ce fait.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que le Racing Club n'assume envers eux aucune responsabilité pour tout dommage qui se produirait pendant le déroulement d'un Avantage consistant en un événement ou une activité.

Dans tous les cas, et sans préjudice de ce qui vient d'être exposé ci-dessus et dans les autres clauses concernant l'absence de responsabilité du Racing Club, toute cause de responsabilité qui pourrait être retenue à l'encontre du Racing Club ne pourra donner lieu qu'au versement de dommages et intérêts dont le montant sera limité au montant du Prix des Abonnements souscrits par

l'Utilisateur concerné pendant l'année au cours de laquelle le dommage sera survenu.

11. Force majeure

Le Racing Club ne pourra être tenu responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

12. Transparence

Le Racing Club s'engage dans un souci de transparence, à publier des rapports sur l'espace Utilisateur de la Plateforme, relatifs à la gestion des chevaux référencés, leurs résultats et les événements liés.

13. Liens avec FRANCE GALOP

En cas de besoin, l'acceptation des CGVU vaut accord de l'Utilisateur de transmission de données le concernant à France GALOP, dans la limite des données nécessaires à l'inscription de l'Utilisateur à la Plateforme.

La liste nominative de tous les Utilisateurs titulaires d'un Abonnement sera communiquée une fois par an à FRANCE GALOP.

14. Liens hypertextes

Les domaines vers lesquels mènent les liens hypertextes présents sur la Plateforme n'engagent pas la responsabilité de la Plateforme qui n'a pas de contrôle sur ces domaines.

15. Propriété intellectuelle sur les contenus diffusés

Tous les contenus, y compris mais sans s'y limiter, les textes, images, photographies, vidéos, logos, graphismes, chartes graphiques, bases de données, codes sources, les CGVU et, de manière générale, l'ensemble des éléments présents et mis à disposition sur la Plateforme, sont la propriété exclusive de la Société, sauf mention contraire expresse. Ces contenus sont protégés par les lois en vigueur relatives à la propriété intellectuelle, notamment le Code de la propriété intellectuelle.

La reproduction, la représentation, la modification, la transmission, la publication, l'adaptation, sur quelque support que ce soit, de tout ou partie des éléments de la Plateforme à des fins commerciales, quel qu'en soit le moyen ou le procédé utilisé, est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de la Société.

L'Utilisateur reconnaît que toute utilisation non autorisée de tout ou partie de la Plateforme ou de l'un quelconque des éléments qui la composent est susceptible de constituer une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

16. Données personnelles – RGPD

Dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme, le Racing Club est amené à collecter et traiter certaines des données personnelles des Utilisateurs, qui reconnaissent et acceptent le traitement de leurs données personnelles par le Racing Club, conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité disponible sur la Plateforme.

17. Loi applicable et juridiction compétente

Les CGVU et tout litige s'y rapportant sont régies par le droit français.

Tout litige relatif aux CGVU, qui ne serait pas résolu à l'amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification du litige par la partie la plus diligente, sera de la compétence des Tribunaux légalement compétents.

18. Dispositions diverses

Les CGVU prévalent sur toute autre communication/documentation échangées entre l'Utilisateur et le Racing Club.

Le fait que l'une des parties ne mette pas en œuvre une clause établie en sa faveur, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales étaient tenues pour non valides, illégales ou inapplicables, en tout ou partie, en vertu d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations resteront pleinement applicables et conserveront leur force obligatoire et les parties s'efforceront de la remplacer par une disposition maintenant l'équilibre contractuel.